



Comprendre, soutenir, agir.

Rapport d'activité 2021



Éditorial

par **Hélène Jacquemont**

Présidente de la Fondation Médéric Alzheimer

Sommaire

4

Rétrospective
2021



6

La Fondation
Médéric Alzheimer
en bref



8

2021,
entre espoirs
et déceptions



10

COMPRENDRE



18

SOUTENIR



22

AGIR



32

L'essentiel
des comptes



L'année 2021 a été une nouvelle fois bousculée par la crise sanitaire, dont les impacts sont particulièrement sensibles sur les personnes vivant avec des troubles cognitifs liés au vieillissement. Le manque de personnel perdure, les soignants sont épuisés par la surcharge de travail, à domicile ou en institution. En Ehpad, les restrictions de la liberté d'aller et venir ont tendu les relations entre résidents, familles et professionnels.

Dans ce contexte morose, l'année 2021 s'est déroulée entre espoirs et déceptions sur les enjeux concernant la maladie d'Alzheimer.

La perspective d'un nouveau médicament, un anticorps dirigé contre la protéine amyloïde, avec la commercialisation aux États-Unis de *aducanumab*, a suscité un formidable espoir pour des millions de personnes malades et leurs familles. Cet espoir fut de courte durée, en Europe, avec le rejet de la demande d'autorisation par l'Agence européenne du médicament, en raison de preuves scientifiques insuffisantes.

L'année 2021 restera marquée par l'abandon de la Loi Grand Âge malgré les promesses réitérées durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Néanmoins, la feuille de route MND officialisée par les pouvoirs publics en juin dernier a permis de réveiller les consciences sur des enjeux de santé publique trop longtemps relégués au second plan : la prévention primaire, dont l'efficacité a été démontrée, notamment par des études à l'international, les interventions non médicamenteuses dont le bienfait d'améliorer la qualité de vie est aujourd'hui acquis ; l'habitat. En effet, les travaux et moyens ont été développés sur l'habitat inclusif sous toutes ses formes afin de lutter contre l'isolement social... Ces enjeux avaient été identifiés et définis comme priorités dans le livre plaidoyer paru en 2018. La Fondation continuera de prendre toute sa part dans les travaux futurs de cette feuille de route, en insistant sur les spécificités des troubles caractéristiques de la maladie d'Alzheimer. Ces trois défis constituent les axes de travail sur lesquels la Fondation souhaite focaliser son action.



La crise sanitaire a fait naître une conscience plus aigüe de l'importance des interventions non médicamenteuses dans l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer.



Côté Fondation, cinq nouveaux administrateurs ont accepté d'apporter leur expérience et leur expertise en rejoignant le Conseil d'Administration.

La gouvernance a été renouvelée avec un nouveau bureau en juin 2021 : Myriam Berdy (au titre des personnes qualifiées) et Guénaëlle Haumesser (représentant la FNMF) ont été élues respectivement Vice-présidente et Secrétaire.

Un Comité Ethique et Scientifique a été installé en début d'année, afin d'apporter un éclairage nouveau et précieux sur les orientations et les futurs projets de la Fondation.

La conduite du changement et la transformation de la Fondation se sont également matérialisées par la décision du Conseil de juillet dernier d'un changement de locaux. Le déménagement de l'Hôtel Rouché vers les locaux de la rue des Reculettes s'est opéré à partir de fin décembre 2021. Ces nouveaux locaux modernes et fonctionnels expriment le changement de culture vers une équipe plus resserrée, plus agile, plus engagée, organisée en mode projet, favorisant ainsi le croisement des regards et expertises d'une équipe pluridisciplinaire.

En 2021, la Fondation a renforcé ses actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Cette contribution a été reconnue puisqu'il nous est demandé de

piloter le projet de recherche de prévention FINGER en France (adaptation d'un programme finlandais qui a permis de démontrer scientifiquement les effets bénéfiques de la prévention multidomaine sur l'évolution des troubles) rendu possible par un financement public au titre de l'article 51.

Mais ce plaidoyer est encore plus fort quand il est porté par le collectif, Alzheimer Ensemble, qui a été créé à l'initiative de la Fondation. Avec nos six partenaires* nous avons pu organiser deux rencontres territoriales le 14 septembre dernier sur la prévention et le 14 décembre sur « les nouveaux chez soi ». Après chaque rencontre, une tribune publiée dans *Ouest France* a repris les messages forts du Collectif.

La publication du guide pratique sur les interventions non médicamenteuses a contribué à positionner la Fondation comme l'un des acteurs référents sur ces pratiques, dans la continuité des différents travaux menés par la Fondation dans le cadre de sa méthode Living Lab (horthérapie, danse...). Cette reconnaissance sera encore renforcée par la mise en œuvre en septembre 2022 d'un diplôme universitaire en partenariat avec l'Université de

Caen et par le lancement d'un nouvel appel à projets dédié aux INM.

L'activité de publication de la Fondation est également restée soutenue avec une Lettre de l'Observatoire, cartographie portant sur les offres de services de 2001 à 2019, et un rapport « Regard des professionnels travaillant en UCC ». Ces deux publications soutiennent nos actions de plaidoyer.

Le centre de formation Evalz'heimer, après une année à l'activité réduite a retrouvé un rythme soutenu et a obtenu la certification Qualiopi, une reconnaissance qui va permettre de repositionner notre activité de formation.

Enfin, la structuration de la communication de la Fondation, s'est matérialisée par la digitalisation de la lettre mensuelle d'Alzheimer actualités, la mise en place d'une veille hebdomadaire sur les réseaux sociaux et une émission mensuelle web TV en partenariat avec Delta 7 « J'y pense... puis j'oublie » Autant d'actions qui renforcent notre notoriété et surtout permettent de sensibiliser la société française aux enjeux des troubles cognitifs dans le cadre du vieillissement et de la transition démographique en-cours. ★

Rétrospective 2021

★ 25

Le *Guide utilisateur pour iPad*, évalué par un groupe de personnes âgées ayant des troubles cognitifs de l'accueil de jour de la Fondation Odilon Lannelongue, sort en version définitive.



★ 3

Pour contribuer à une société plus accueillante et bienveillante, le Collectif Alzheimer Ensemble donne cinq conseils clés dans son premier guide *Bâtir une société inclusive*.

26

« L'onde de choc COVID-19 », tel est le titre du numéro spécial d'Alzheimer actualités retraçant un an d'actualités.

JANVIER

FÉVRIER

JUILLET



1

« Habitat alternatif/inclusif : de quoi parle-t-on ? », Christine Tabuenca intervient au nom du collectif Alzheimer Ensemble, au colloque du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés.

6

Alain Bérard participe à la table ronde « Vivre à domicile : quels défis matériels et organisationnels » lors des 6^e rencontres Recherche et Innovation de la CNSA.

Le nouveau guide pratique *Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer* est dévoilé lors d'un petit-déjeuner presse.

9

À l'occasion du colloque de l'Association française de sociologie, Laëtitia Ngatcha-Ribert présente le volet qualitatif de l'étude « Agir pour les salariés-aidants ».

SEPTEMBRE

OCTOBRE

7

Silence, ça pousse ! Lancement de l'étude de l'évaluation de l'impact de l'hortithérapie sur le bien-être des résidents de l'EHPAD Lépine-Versailles.

14

Troisième rencontre du collectif Alzheimer Ensemble, Construisons l'avenir à Lyon : « Prévenir la maladie d'Alzheimer : une utopie ? ».

21

Journée mondiale Alzheimer

- « Prévenir la maladie d'Alzheimer, une réalité à portée de main », Hélène Jacquemont signe une nouvelle tribune dans *Ouest France*.
- La Fédération Hospitalière de France et la Fondation sensibilisent à un meilleur accueil aux urgences des personnes ayant la maladie d'Alzheimer via un webinaire pour les professionnels.

1

La newsletter Alzheimer actualités est diffusée dans un nouveau format : entièrement digitale, elle propose une sélection d'articles pour accéder à l'essentiel de l'information sur la maladie en un clic.

8

Lancement du concours d'idées CNSA « Imaginez la maison de retraite de demain ».

La Fondation apporte son soutien pour la mention spéciale Alzheimer.



★ 9

« J'y pense... puis j'oublie » : premier rendez-vous mensuel de la Fondation pour mieux vivre avec la maladie d'Alzheimer, à retrouver sur la chaîne Canal DELTA 7, la web TV de DELTA 7 pour l'autonomie.



MARS

★ 1

Intervention de Jean-Bernard Mabire, responsable de projet, à l'iCEPS Conférence, congrès scientifique dédié à l'évaluation des interventions non médicamenteuses.

27

Les Cafés de la Fondation reçoivent Mme Anne Lavaud, déléguée générale de l'Association Prévention Routière.

30

Le Conseil Éthique et Scientifique de la Fondation se réunit pour la première fois. Huit personnalités siègent pour apporter leur éclairage scientifique et éthique.

AVRIL

JUIN

1

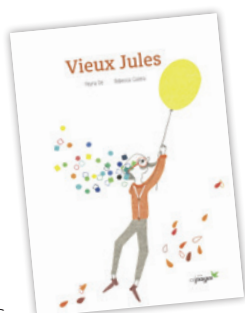
La Fondation se réjouit de la feuille de route MND2021-2022, présentée lors du premier comité de pilotage, en présence du ministre de la Santé M. Olivier Véran.

16

Hélène Jacquemont est réélue Présidente de la Fondation pour trois ans.

25

La mention spéciale Alzheimer du Prix Chronos de littérature jeunesse est décernée à l'album *Vieux Jules* publié aux éditions Cépages.



MAI

11

La Fondation formule trois propositions lors de son audition par le Club Alzheimer qui réunit trente-six parlementaires.

28

Un goûter intergénérationnel clôture l'une des actions du projet « Pour une société inclusive » mené avec la Fondation de France.

★

NOVEMBRE

9

Conférence de l'Observatoire B2V des Mémoires : intervention d'Alain Béraud sur la prévention de la maladie d'Alzheimer.

16 (JASFGG) et

30 (Alzheimer Europe)

L'étude qualitative sur les Unités Cognitivo-Comportementales et le guide pratique *Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer* sont à l'honneur avec deux communications orales et deux présentations détaillées.

★

DÉCEMBRE

9

Colloque USPALZ, présentation par Laëtitia Ngatcha-Ribert des résultats sur l'impact des UCC : satisfactions et points d'amélioration.

14

En direct du Village Landais Alzheimer, le collectif Alzheimer Ensemble réunit plus de 650 personnes lors de sa quatrième rencontre territoriale autour du thème « Encourager de nouvelles formes d'habitat pour les personnes malades d'Alzheimer ».

★

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

Le centre de formation Evalz'heimer® est audité et obtient la certification qualité Qualiopi.

La Fondation Médéric Alzheimer en bref

Dans un contexte de profonde mutation, la Fondation propose une approche globale et pluridisciplinaire afin de répondre aux attentes des personnes vivant avec une maladie d'Alzheimer, de leurs proches et des professionnels de santé. Forte d'une réputation solide et reconnue avec la qualité et la scientificité de ses travaux, la Fondation s'inscrit dans la dynamique instaurée par le livre plaidoyer de 2018 «**Alzheimer Ensemble, Trois chantiers pour 2030**».

Sous l'impulsion de Christine Tabuenca, directrice générale, la Fondation a engagé une profonde mutation : une équipe resserrée organisée en mode projets composée d'Alain Bérard, Pauline Blanchon, Christelle Bourillon, Olivier Coupry, Delphine Guetta, Sandrine Guyader, Jean-Bernard Mabire, Hélène Mejean, Grégoire Méteyer, Catherine Mouaci, Laëticia Ngatcha-Ribert, Domoïna Rakotondrainibe, Christophe Reintjens et Nina Zerrar, des nouveaux locaux plus modernes et fonctionnels, l'installation d'un Comité Ethique et Scientifique.

La Fondation se dote d'un Comité Éthique et Scientifique (CES)

Le CES est composé de 10 membres, cliniciens et/ou scientifiques. Ces experts participent aux orientations, analyses, prises de position et pratiques internes mettant en œuvre un enjeu éthique engageant les personnes vivant avec des troubles cognitifs. Le CES constitue également une interface avec les milieux académiques et professionnels lors de jurys ou de comités de sélection.

Valérie Eglhoff,

Présidente du Gérontopole Seine Estuaire Normandie

Pr Alain Franco,

Délégué international économique et social pour les droits humains des aînés à l'ONU, New-York et Genève

Pr Anne-Marie Guillemard,

Professeur émérite des Universités en sociologie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Université Paris Descartes Sorbonne – EHESS

Pr Pierre Krolak Salmon,

Neurologue et gériatre, directeur médical de l'institut du vieillissement des Hospices Civils de Lyon

Pr Grégory Ninot,

Professeur, Université de Montpellier
Président de la NPIS

Cécile Petit,

Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation

Pr Clémence Thebaut,

Maître de Conférences Économie de la santé
Université de Limoges, IAE

Au 31 décembre 2021

Le Conseil d'Administration renouvelé et pluridisciplinaire

Lors du Conseil d'administration de la Fondation du 16 juin 2021, Hélène Jacquemont a été réélue Présidente pour un mandat de trois ans. L'ensemble des membres est aussi réélu, avec l'arrivée de cinq personnalités qualifiées, choisies pour leur expertise.

La gouvernance a été renouvelée avec un nouveau bureau : Myriam Berdy, vice-Présidente, Guénaëlle Haumesser, secrétaire et Bruno Carlier, trésorier.

Collège des organismes fondateurs

Thomas Saunier
Directeur Général
du groupe Malakoff
Humanis

Alain Gautron,
Vice-Président de
l'association sommitale
Malakoff Humanis

Bruno Carlier,
Trésorier
de la Fondation

Jean-Luc Garde,
Président de Mutuelle
Malakoff Humanis

Anne Ramon,
Directrice de
la Communication,
de la Marque et de
la RSE du groupe
Malakoff Humanis

Collège des partenaires institutionnels

Pr Philippe Amouyel,
Directeur général
de la Fondation
Alzheimer

Guénaëlle Haumesser,
Secrétaire de
la Fondation,
Directrice adjointe
à la Direction de
l'offre de soins,
de l'autonomie et
des parcours de la
Mutualité Française,
Représentant la FNMF

Guillemette Leneveu,
Directrice générale
de l'Union Nationale
des Associations
Familiales (UNAF),
Représentant l'UNAF

Christiane Martel,
Présidente honoraire
de l'Union Nationale
de l'Aide, des Soins
et des Services aux
Domiciles (UNA),
Représentant l'UNA

Natalie Rigaux,
Professeur
en sociologie,
Représentant
la Fondation
Roi Baudouin

Membres cooptés

Myriam Berdy,
Vice-Présidente
de la Fondation,
Directrice générale de
la Fondation
ATD Quart Monde

Olivier Guérin,
PU-PH, Chef de
pôle Réhabilitation
– Autonomie –
Vieillesse du
CHU de Nice

Hélène Jacquemont,
Présidente
de la Fondation

Marie Léon,
Présidente d'honneur
de l'ARSLA
et haut fonctionnaire
du Trésor

Julie Micheau,
Consultante
indépendante –
affiliée à Coopaname

Invités permanents

Bruno Anglès d'Auriac,
Président d'honneur
de la Fondation

Bernard Hagelsteen,
Commissaire du
Gouvernement

Au 31 décembre 2021

2021, entre espoirs et déceptions

Arrivée des vaccins anti-COVID, reconnaissance des bienfaits des interventions non médicamenteuses, bénéfices reconnus de la prévention sur la maladie d'Alzheimer... L'année 2021 a suscité l'espoir ! Malgré cela, les attentes se font encore fortes pour 2022. La Fondation fait le point sur les informations marquantes.

La prévention, une réalité à portée de main

Dans un rapport de novembre 2021, la Cour des comptes souligne les résultats médiocres de la France pour prévenir les principales pathologies. Les causes de cet échec ? Des hésitations politiques persistantes dans la lutte contre les facteurs de risque, une organisation des soins primaires, un mode d'exercice professionnel et de rémunération peu compatibles avec une politique de prévention continue et efficace, la faiblesse de la culture de santé publique dans notre pays. Notre système de santé est peu adapté au vieillissement de la population. Malgré ce contexte, la prévention de la perte d'autonomie, comme la prévention de la maladie d'Alzheimer s'avèrent indispensables.

Pour se faire, il est important de détecter les fragilités précoces. Le déploiement d'ICOPE, (Integrated Care for Older People), programme de santé publique de l'OMS, pour les 60 ans et plus, en Occitanie par le gérontopôle de Toulouse est un premier pas.

Deux actions sont essentielles : d'une part, éviter l'apparition des troubles cognitifs en agissant sur les facteurs de risque modifiables (prévention primaire) et, d'autre part, retarder l'aggravation de la maladie en améliorant la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants grâce à des interventions non médicamenteuses (prévention tertiaire).

Plus surprenant, certaines vaccinations contre des maladies bactériennes ou virales sont associées à un effet protecteur important contre la maladie d'Alzheimer : 30 % pour le vaccin antigrippal⁽¹⁾ et 50 % pour le vaccin DTCoq (diphthérie, tétanos, coqueluche)⁽²⁾.

Les interventions non médicamenteuses au cœur du parcours de soins

En l'absence de traitement curatif, les interventions non médicamenteuses sont aujourd'hui les rares options thérapeutiques proposées pour maintenir voire améliorer le fonctionnement cognitif, physique, psychologique et social des personnes malades. La *Non-Pharmacological Intervention Society* (NPIS)⁽³⁾, créée en 2021, s'est donné pour but de faciliter l'intégration des interventions non médicamenteuses dans les systèmes de santé. En une décennie, cette nouvelle filière de santé, distinctes des « médecines alternatives », a pris sa place entre les traitements biomédicaux et les produits ou services de consommation courante. Cette nouvelle société savante souhaite fédérer et dynamiser la recherche et l'innovation sur les interventions non médicamenteuses, contribuer à leur développement par une démarche scientifique et de qualité, favoriser leur normalisation et promouvoir leur certification.

Covid-19, une épidémie qui n'en finit pas

Les difficultés d'avant la crise sanitaire se sont vues amplifiées : manque de personnel dans les établissements et services à domicile, surcharge de travail, épuisement, démotivation... L'épidémie de Covid-19, et le retour incessant des vagues de contamination n'ont laissé aucun répit aux professionnels. Situation difficile également pour les malades et leurs proches car les difficultés pratiques ont pu dégrader leurs relations avec les professionnels, notamment dans le cadre des visites. Comment « protéger sans isoler » ? La ministre déléguée à l'Autonomie a missionné l'Espace de réflexion éthique d'Île-de-France et l'Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-évolutives pour rédiger une Charte éthique et accompagnement du grand âge, remise le 2 septembre 2021⁽⁵⁾. Enfin, et malgré l'arrivée des vaccins qui ont permis une meilleure protection des personnes âgées (premières victimes de la pandémie) et des personnels soignants, de nombreux neurologues s'inquiètent aussi des effets à long terme que la Covid-19 peut avoir sur le cerveau.

La politique de l'autonomie sacrifiée

En 2021, l'abandon de la loi « Grand âge et autonomie » a été une occasion manquée de transformer le système en profondeur. Le gouvernement a préféré inscrire des mesures techniques dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022 (PLFSS) mais ce n'est pas suffisant. Déplorant le nombre de professionnels, même si le niveau de financement de l'heure d'intervention des services d'aide à domicile va augmenter avec l'instauration d'un tarif minimum fixé à 22 euros/heure, d'autres questions restent non traitées telles que la diminution du coût d'hébergement en maison de retraite ou le trop faible nombre de professionnels au chevet des résidents. Le PLFSS ne prévoit que 10 000 créations de postes en Ehpad — soit moins de 2 salariés supplémentaires par établissements — là où la Fédération hospitalière de France évalue les besoins à 100 000 embauches sur cinq ans (soit 13 postes de plus par établissement). Autre mesure, le congé de proche-aidant indemnisé a été étendu à un plus grand nombre de personnes et revalorisé au niveau du SMIC. Il faut néanmoins mieux connaître cette mesure et encourager la mobilisation des entreprises. Le Gouvernement a chargé la plateforme RSE (responsabilité sociale de l'entreprise), installée par le Premier ministre au sein de France Stratégie, de formuler des propositions afin d'encourager les entreprises, notamment petites et moyennes, à s'engager en faveur de leurs salariés aidants.

La recherche tâtonne

Le 7 juin 2021, l'aducanumab de Biogen a été autorisé aux États-Unis, malgré des preuves scientifiques insuffisantes. Cet anticorps dirigé contre la protéine amyloïde est le premier médicament qui tente d'agir sur l'une des causes potentielles de la maladie d'Alzheimer et non sur ses symptômes. Cependant l'espoir a vite été douché⁽⁵⁾. Tandis que les tentatives de développement de nouvelles molécules contre la maladie d'Alzheimer vont d'échecs en échecs, un programme fédéral américain vise à repositionner des molécules déjà existantes dans la maladie. Certaines d'entre-elles permettent de réduire le risque de développer la maladie, mais leurs repositionnements nécessiteraient de mener des essais cliniques en conditions contrôlées pour établir leur efficacité et sécurité dans le cadre de la maladie.

En parallèle, même si les avancées de l'imagerie médicale permettent d'affiner les modèles de progression de la maladie d'une zone cérébrale à l'autre, avec l'accumulation pathologique des protéines amyloïdes et tau, ces biomarqueurs identifiés ne permettent pas de poser un diagnostic sûr car ils peuvent être présents chez des personnes asymptomatiques. Enfin, en dehors du cerveau, des facteurs exogènes délétères sont associés au déclin cognitif. Ainsi, des molécules toxiques issues du microbiote intestinal sont associées à une fonction anormale de la microglie, des cellules immunitaires du système nerveux, et à des manifestations de la maladie d'Alzheimer⁽⁶⁾. Par ailleurs, plusieurs études épidémiologiques convergent pour établir un lien entre la pollution, notamment atmosphérique, et la maladie d'Alzheimer⁽⁷⁾.

Encourager de nouveaux chez soi

Où vieillir ? Vieillir à domicile, une utopie pour les malades d'Alzheimer ? Dans les résultats du sondage IFOP⁽⁸⁾ pour la Fondation, les Français apparaissent très partagés sur le type d'habitat qui leur paraît le mieux adapté : 36 % citent l'Ehpad et 34 % le domicile. Dans le même temps, et après leur avoir expliqué ce qu'est un « habitat inclusif », ils sont 80 % à déclarer que cela leur semble être une bonne solution. Cette nouvelle forme d'habitat pour les personnes âgées peut donc devenir une alternative encourageante à l'Ehpad à condition que son coût soit raisonnable, et d'en informer plus largement les Français ! Car force est de constater que même si le Gouvernement a mis en place l'aide à la vie partagée (AVP), cofinancée par les départements et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) l'amorçage est lent : en novembre 2021, seuls 8 départements avaient signé une convention finançant 219 habitats inclusifs pour 866 personnes handicapées et 607 personnes âgées⁽⁹⁾.

(1) Veronese N et al. Influenza Vaccination Reduces Dementia Risk: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Ageing Res Rev* 2022 ; 73 : 101534. 1^{er} janvier 2022. <https://doi.org/10.1016/j.arr.2021.101534>.

(2) Scherrer JF et al. Lower Risk for Dementia Following Adult Tetanus, Diphtheria, and Pertussis (Tdap) Vaccination. *J Gerontol A Biol Sci Med Sci* 2021 ; 76 (8) : 1436-1443. 13 juillet 2021. <https://doi.org/10.1093/gerona/glab115>.

(3) <https://www.npisociety.org/>, 14 octobre 2021.

(4) Espace de réflexion éthique d'Ile-de-France, *Espace national de réflexion éthique sur les maladies neuro-évolutives, ministère chargé de l'Autonomie. Charte éthique et accompagnement du grand âge*. 26 août 2021. www.espace-ethique.org/sites/default/files/2021_charte_ethique_grand_age_web.pdf (texte intégral).

(5) <https://www.alzforum.org/news/research-news/aduhelm-phase-3-data-shows-aria-commonsometimes-serious>, 14 décembre 2021.

(6) Fang J et al. Endophenotype-Based in Silico Network Medicine Discovery Combined with Insurance Record Data Mining Identifies Sildenafil as a Candidate Drug for Alzheimer's Disease. *Nature Aging*, 6 décembre 2021. <https://doi.org/10.1038/s43587-021-00138-z>.

(7) Dubois B et al. Clinical diagnosis of Alzheimer's disease: recommendations of the International Working Group. *Lancet Neurol* 2021 ; 20(6) : 484-496. 1^{er} juin 2021. [www.thelancet.com/journals/laneur/article/PIIS1474-4422\(21\)00066-1/fulltext%23](http://www.thelancet.com/journals/laneur/article/PIIS1474-4422(21)00066-1/fulltext%23). [www.thelancet.com/journals/laneur/article/PIIS1474-4422\(21\)00066-1/fulltext%20](http://www.thelancet.com/journals/laneur/article/PIIS1474-4422(21)00066-1/fulltext%20).

(8) Sondage IFOP « Vieillir "chez soi" : les Français préoccupés par la perte d'autonomie », novembre 2021

(9) <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2021-11-23-cp-habitat-inclusif.pdf>, 23 novembre 2021

COMPRENDRE



«Portraits de famille» Ehpad du Bois Doucet



En 2021,
la Fondation Médéric
Alzheimer a publié
de nouveaux travaux
afin de mieux comprendre
la maladie d'Alzheimer
et d'améliorer la prise en
soins et l'accompagnement
des personnes malades
et de leurs proches.



Accompagnement et prise en charge de la maladie d'Alzheimer : l'évolution de l'offre des dispositifs entre 2011 et 2019

La Fondation Médéric Alzheimer encourage la recherche en sciences humaines et en santé publique et développe un observatoire national et international. Depuis 2011, et tous les deux ans, l'Observatoire de la Fondation réalise une enquête nationale des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants. L'objectif est de suivre sur le territoire la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ de la maladie d'Alzheimer. Des avancées sont évidentes, mais elles doivent perdurer. Des points de vigilance sont à suivre.

Les avancées des différents plans nationaux

Le premier rapport d'étude 2003-2010 réalisé par l'Observatoire avait permis d'observer un fort accroissement des structures destinées à la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le second, période 2011-2019, a mis en lumière le déploiement des mesures initiées sous l'impulsion des plans Alzheimer et des plans contre les maladies neurodégénératives (PMND) comme la montée en puissance de certains dispositifs récemment mis en place, ou encore l'atteinte des objectifs quantifiés par les plans pour d'autres dispositifs.

Un renforcement de l'offre existante

Globalement, l'étude souligne un renforcement de l'offre existante. L'objectif fixé par le PMND en termes de places d'accueil de jour a été atteint : 76% des places ont

été créées au cours des 3 derniers plans. On dénombre 15260 places en 2019, même si depuis 2015 leur augmentation s'est nettement ralentie.

Ce même ralentissement se constate au niveau du rythme de croissance du nombre de places d'hébergement qui était en moyenne de 3% tous les deux ans, entre 2011 et 2015, mais qui depuis n'est plus que de 1% en moyenne tous les deux ans.

L'enquête révèle que ces places d'hébergement se situent à 83% dans les établissements médicalisés (79% en Ehpad et 4% en unités de soins longue durée). Les résidences autonomie représentent 15% de la capacité totale des établissements ; arrivent ensuite les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), les établissements d'hébergement temporaires et, loin derrière, les habitats intermédiaires.

Une diversification de l'offre

Les 3 plans Alzheimer ont par ailleurs permis une diversification de l'offre avec la création de dispositifs créés spécifiquement pour accompagner les personnes malades. Les plateformes de répit sont passées de 130 à 194 (2013 vs 2019). La capacité d'accueil en unité spécifique Alzheimer a augmenté de 53% en l'espace de dix ans, avec une forte croissance entre 2011 et 2015, ralentie depuis malheureusement. Autre ralentissement à déplorer : le nombre de places spécifiquement réservées aux personnes malades n'a augmenté que de 9% entre 2017 et 2019 (contre 18% tous les deux ans entre 2011 et 2015). En revanche, les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) ont significativement augmenté : ils sont 4,5 fois plus qu'en 2011. Ces espaces aménagés au sein des Ehpad proposent pendant la journée, aux résidents présentant des troubles du comportement



14 500

structures accompagnent les personnes vivant avec une maladie d'Alzheimer et leurs aidants



602

lieux de diagnostics recensés en 2019 (contre 380 en 2003)



1 849

accueils de jours sont en activité, soit plus de 4 % qu'en 2011



371 000

résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, tous types d'hébergement confondus, 40 % de plus qu'en 2011

modérés, des activités sociales ou thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé.

Un renforcement des compétences

L'enquête met aussi en avant un renforcement des compétences professionnelles : 94% des accueils de jour déclarent disposer de personnels formés aux spécificités de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie ; un chiffre en constante augmentation depuis 2011. Le PNMD avait comme objectif un renforcement de la formation des EHPAD et des USLD. En 2019, 90% des établissements d'hébergement disposaient de professionnels spécifiquement formés. Le 3^e plan Alzheimer prévoyait un

développement des métiers et compétences spécifiques liés à la maladie qui avait conduit à la création de la fonction d'Assistant de Soins en Gérontologie (ASG). Les ASG sont ainsi présents dans 60 % des accueils de jour, 51% des plateformes de répit et 49% dans les établissements d'hébergement. De même le 3^e plan Alzheimer a créé une formation qualifiante pour les gestionnaires de cas opérant dans les dispositifs MAIA. En 2019, chaque dispositif MAIA dispose en moyenne de 3 gestionnaires de cas à temps plein, un chiffre stable depuis 2015 mais qu'il sera intéressant de suivre dans le cadre de la mise en place des DAC.

Enfin, les personnels spécialisés dans les métiers de la réhabilitation cognitive et comportementale

sont également de plus en plus présents : en 2019, 34% des accueils de jour disposaient d'un ergothérapeute (contre 26% en 2011) ; de même 21% avaient un psychomotricien en 2019 (contre 18% en 2011).

Un environnement architectural mieux adapté

L'environnement architectural joue un rôle important dans la qualité de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie. Des efforts ont été menés afin que les accueils de jour rattachés à un établissement d'hébergement disposent d'une entrée et d'espaces spécifiques. Autre préconisation environnementale, la présence d'un espace extérieur jardin ou terrasse clos. 92 % des accueils de jours en 2019 disposent d'un jardin.

*Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

**MAIA signifie méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

«Au-delà de certains progrès, les avancées obtenues doivent être maintenues. Il est également nécessaire d'apporter rapidement des réponses aux points de vigilance, nombreux, que sont les disparités territoriales, l'accès de plus en plus tardif au diagnostic, des critères d'admission qui se restreignent pour les personnes ayant une maladie d'Alzheimer, la prise en soin des malades jeunes, grands oubliés des dispositifs... Des réponses indispensables pour que la France soit à la hauteur des enjeux de santé publique liés au vieillissement – en particulier cognitif – de sa population. »

Hélène Jacquemont,
Présidente de la Fondation

Des points de vigilance à suivre

Bien qu'il y ait eu des progrès certains dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes vivant avec une maladie d'Alzheimer, il reste néanmoins certaines zones d'ombres pour lesquelles il convient de rester vigilant et de réfléchir aux solutions à adopter.

Des disparités territoriales toujours marquées

Si les chiffres nationaux semblent être en adéquation avec les objectifs des plans successifs, il existe de fortes disparités au sein di territoire métropolitain et ultra marin. Une des solutions par exemple était le développement d'accueils de jour itinérants mais ils n'étaient que 5 % en 2019 un chiffre stable depuis 2011.

Un diagnostic de plus en plus tardif

Alors que l'on connaît l'importance et la nécessité de réduire le délai entre l'apparition des premiers symptômes de la

maladie et son diagnostic, le délai d'attente pour une première consultation en centre mémoire tend à augmenter. Il était de 51 jours en moyenne en 2011, contre 74 jours en 2019.

Un durcissement des critères d'admission

Les critères d'admission des accueils de jour et des établissements d'hébergement sont de plus en plus sévères et tendent à se renforcer.

Les troubles du comportement, le stade avancé de la maladie ou encore la perte d'autonomie physique constituent les freins les plus fréquents à l'admission. Près de 90% des accueils de jour limitent l'admission des personnes malades, le principal refus d'admission pour 74% des EHPAD étant les troubles du comportement. 53 % des EHPAD posent un certain nombre de limites, il s'agit le plus souvent du risque de fugue ou de soins techniques trop lourds par rapport aux moyens de l'établissement ?

Le transport, un autre frein important à l'accès au soin

Même si différentes dispositions sont progressivement entrées en vigueur (prise en charge par l'Assurance maladie des frais de transport depuis 2017, obligation pour les services d'accueil de jour d'organiser le transport entre le domicile et l'accueil de jour) l'enquête montre que la mobilité des proches aidants conditionne bien souvent l'accès aux soins.

L'accompagnement de nuit demeure inexistant

Seuls 2,5% des établissements ayant répondu à l'enquête ont déclaré disposer de quelques places dédiées à l'accueil de nuit mais ces places seréduisent. En 2019, 23% sont destinées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, alors qu'elles l'étaient à 40% en 2017.

Un soutien aux aidants encore insuffisant

Si la Haute Autorité de Santé préconise aux accueils de jour de « fonctionner en horaires élargis



et souples », peu d'accueils de jour sont en mesure d'appliquer ces recommandations. La disponibilité des plateformes de répit – plateformes essentielles pour éviter l'épuisement et limiter l'anxiété des proches aidants – reste trop limitée : seules 5% sont ouvertes le samedi et 2% le dimanche. Le recours à un numéro vert, accessible 7j/7 et 24h/24, n'est lui aussi disponible que pour 5% d'entre elles.

Les malades jeunes, les grands oubliés des dispositifs

Seul un tiers des accueils de jour ayant répondu à l'enquête déclare accueillir des personnes malades de moins de 60 ans.

Certains départements ne disposent même d'aucun accueil de jour accessible aux malades jeunes.

Un constat similaire peut être fait dans le cadre de l'hébergement : en France, les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer âgées de moins de 60 ans relèvent du secteur du handicap. ★

Interventions non médicamenteuses : où en sommes-nous ?

Dans le cadre de l'enquête nationale menée auprès des dispositifs d'accompagnement des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer en 2019, la Fondation Médéric Alzheimer a souhaité faire un état des lieux de l'implication des différents dispositifs dans la mise en œuvre des interventions non médicamenteuses.

Les résultats montrent qu'au-delà de l'implication de plus en plus élevée des dispositifs dans le déploiement de celles-ci, il existe une très grande diversité d'interventions proposées allant des activités de loisir à des activités thérapeutiques.

La lecture des résultats suggère quelques interrogations :

- Ces interventions sont-elles suffisamment connues ou reconnues par les professionnels et les institutions ?
- Leur financement ? Certaines d'entre elles doivent faire appel à des professionnels spécialisés. Cependant il n'existe pas de financement dédié à telle ou telle intervention.
- L'accès à ces interventions ? Au-delà parfois des difficultés liées au transport, il existe également des problèmes de coordination entre les professionnels exerçant en ville et ceux des établissements médicaux et médico-sociaux qui rendent leur accès parfois difficile.

Autant de questions qui restent à ce jour sans réponse de la part des pouvoirs publics alors même que le dernier Plan Alzheimer en avait démontré la nécessité. La feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022, officialisée le 2 juin 2021, accorde une trop faible part à ces interventions non médicamenteuses et ne permettra nullement leur déploiement.

Espérons que la seconde version de cette feuille de route leur donnera une place privilégiée.

Maladie d'Alzheimer et mobilités

La poursuite de la conduite de la personne âgée présentant des troubles cognitifs liés au vieillissement est un sujet sensible, qui concerne en premier la sécurité du conducteur et celle des autres usagers de la route, mais qui interroge aussi la liberté d'aller et venir. La Fondation a souhaité en savoir plus au travers du projet « Alzheimer et mobilités »

Maladie d'Alzheimer et conduite

En début de maladie, les automatismes acquis lors de nombreuses années de pratique sur la route sont conservés. Dès lors que la maladie progresse et que les symptômes s'intensifient, la situation se dégrade rapidement pour la personne concernée : difficultés d'orientation, troubles de l'attention et de la concentration, oubli des règles de conduite ou encore perte de repères...

L'arrêt de la conduite est alors au cœur des préoccupations de l'entourage familial. Le proche malade risque non seulement de mettre sa vie en danger mais aussi de représenter un danger pour les autres.

Qui prend la décision de l'arrêt de la conduite, en l'absence de dispositif clairement organisé ? Comment répondre aux attentes des familles pour convaincre leur proche de ne plus prendre le volant ? Alors que la conduite est vectrice de liberté, d'indépendance et d'autonomie, quelles alternatives proposer pour qu'elle puisse continuer à se déplacer, qu'elle puisse maintenir son inclusion dans la cité et ne pas la stigmatiser ?

Quel projet pour quels objectifs ?

Pour répondre à cette problématique globale, la Fondation s'est associée à l'association Prévention Routière pour construire le projet « Alzheimer et mobilités » qui s'intéresse aux personnes malades de 65 ans et plus ayant la maladie d'Alzheimer qui continuent de prendre le volant, et à leur famille.

Convaincues de la démarche scientifique du projet, la CNSA, IRP Auto et France Alzheimer et maladie apparentées ont décidé de joindre leur expertise et d'apporter un financement. Une convention a de plus été signée avec la Délégation à la sécurité routière.

L'enjeu de ce projet est d'aider les personnes malades, les familles, les professionnels de santé (médecins traitants, médecins agréés) et de la conduite (moniteurs auto-école, psychologues, agents de la force publique) en :

- produisant à l'attention de tous des outils concrets étayés de recommandations et conseils pratiques ;
- identifiant et promouvant les solutions de mobilités alternatives afin de favoriser la mobilité des personnes malades.

- déterminant comment le dispositif de suivi du permis de conduire peut être adapté afin de prendre en compte les risques liés à la conduite des personnes ayant la maladie d'Alzheimer ;

Le projet comprend une revue de littérature nationale et internationale, une étude qualitative pour explorer la problématique à 360° auprès des acteurs impliqués ainsi qu'une étude quantitative pour hiérarchiser l'information et produire les recommandations nécessaires.

Les premiers enseignements

En 2021, la revue de la littérature complétée des études qualitatives et quantitatives ont permis de dégager un certain nombre de pistes qui feront l'objet d'un travail plus approfondi. Mais dès à présent, deux notions essentielles doivent être présentes et guider les futures préconisations : l'anticipation et l'accompagnement.

La démarche d'anticipation permet de poser, dès que possible et en amont de toute décision, la question de la poursuite de la conduite avec une surveillance

adaptée ou bien d'envisager une stratégie permettant son arrêt. Elle permet aussi de conseiller et d'inciter la personne malade à commencer à utiliser des mobilités alternatives. La personne malade, considérée comme une personne à part entière, est intégrée dans un parcours de soins et de décision de la poursuite ou non de la conduite automobile.

L'accompagnement de la personne et de son entourage familial doit faire partie intégrante du parcours organisé. Il ne doit pas se limiter à la prise de décision. Il débute avant la prise de décision pour être très présent au moment de l'arrêt de la conduite, et se poursuit au-delà de cette étape afin de maintenir la mobilité et l'inclusion sociale.

Enfin, les articulations entre les professionnels du médico-social, du sanitaire et des transports doivent être intensifiées dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire. Les travaux se poursuivent en ce sens en 2022.★

À SAVOIR

L'âge est le facteur de risque le plus important de la survenue de troubles cognitifs mais non de survenue d'accidents graves. Seulement 11 % des présumés responsables d'accidents, mortels ou corporels, sur la route en 2019 étaient âgés de plus de 65 ans, contre 24 % pour les 15-24 ans, sur un total de 53 835 accidents⁽¹⁾.



En direct des revues spécialisées

Grâce à leur expertise des sujets liés à la maladie, les collaborateurs de la Fondation sont régulièrement sollicités pour des publications dans des revues scientifiques et professionnelles.

Revues scientifiques

J.-B. Mabire, M.-C. Gay, K. Charras, et M. Vernooij-Dassen, « *Impact of a Psychosocial Intervention on Social Interactions between People with Dementia: An Observational Study in a Nursing Home* », *Activities, Adaptation & Aging*, vol. 46, no 1, p. 73-89, 2022, doi : 10.1080/01924788.2021.1966574. Publié en ligne le 16 septembre 2021.

Revues professionnelles

J.-B. Mabire, A. Bérard, et J.-P. Aquino, « *Interventions non médicamenteuses : quels en sont les effets ?* », *Actualités sociales hebdomadaires - Hors-série Alzheimer*, no 11-Troubles du comportement ou de la réaction, p.28-29, nov. 2021.

J.-B. Mabire, A. Bérard, et J.-P. Aquino, « *Une alternative au déremboursement des traitements* », *Actualités sociales hebdomadaires - Hors-série Alzheimer*, no 5-Les interventions psychosociales, p.8-9, mai 2021.

J.-B. Mabire, A. Bérard, et J.-P. Aquino, « *Une réelle limite à l'accompagnement ?* », *Actualités sociales hebdomadaires - Hors-série Alzheimer*, no 11-Troubles du comportement ou de la réaction, p.4, nov. 2021.

Contributions à des ouvrages collectifs

L. Ngatcha-Ribert, « *Préface* », in *Maladie d'Alzheimer, immigration et bilinguisme*, Paris : CNRS éditions, 2021, p.13-18. ISBN 978-2-271-13479-0

(1) Observatoire national interministériel de la sécurité routière. Bilan de l'accidentalité de l'année 2019.

SOUTENIR



«Portraits de famille» Ehpad du Bois Doucet



La Fondation a soutenu
des travaux de recherche et
actions de terrain
innovantes en développant
des partenariats.



Mieux accompagner à domicile

La Fondation Médéric Alzheimer apporte son soutien aux professionnels de terrain intervenant auprès des personnes malades et de leurs proches aidants. En 2021, elle a mis son expertise au service de deux projets innovants relatifs à l'accompagnement à domicile.

PsyDoMa, des géronto-psychologues au domicile

PsyDoMa est un projet de recherche du CHU de Nice dans le cadre de son programme « Bien vieillir 2030 ».

Son originalité : c'est l'hôpital qui vient à la maison. 20 couples aidants/aidés sont suivis sur six mois à raison de trois interventions par semaine pour la personne vivant avec une maladie d'Alzheimer et une intervention par semaine pour son proche aidant. L'équipe, composée de deux géronto-psychologues formés aux interventions non médicamenteuses, un ergothérapeute et une infirmière coordinatrice, va accompagner la personne malade en personnalisant les interventions (musicothérapie, stimulation sensorielle, art-thérapie, jardin thérapeutique, stimulation de la mémoire, etc.), en réévaluant en permanence l'intervention proposée. En parallèle, un programme de psychoéducation est proposé à l'aidant avec des modules différents afin de mieux gérer la situation. En effet, à domicile, les aidants se trouvent parfois démunis pour gérer les troubles du comportement des personnes atteintes de la maladie

d'Alzheimer, dont l'aggravation peut conduire à une entrée en Ehpad mais surtout à un épuisement de l'aidant. Une évaluation externe du dispositif par la Fondation Médéric Alzheimer est en cours, elle comprend des entretiens téléphoniques avec les aidants et aidés, avant et après le programme d'interventions (taux de satisfaction sur le vécu de cet accompagnement et pistes d'amélioration). Les résultats sont attendus fin 2022.

Passerelle ASSIST'AIDANT, l'accompagnement personnalisé à domicile

L'association Passerelle ASSIST'AIDANT vise à apporter un accompagnement original au domicile des aidants familiaux car on le sait, un meilleur accompagnement des aidants a des répercussions directes sur la santé du proche aidé. En prévenant l'épuisement physique et psychique de l'aidant, Passerelle ASSIST'AIDANT contribue au soutien à domicile dans de bonnes conditions. Cela permet d'améliorer la qualité de vie de la famille et de diminuer les tensions existantes. L'accompagnement temporaire comprend 6 visites à domicile

sur une période de 8 à 12 mois, le premier rendez-vous permettant d'évaluer la situation et de définir un plan d'accompagnement de l'aidant. Les 4 rendez-vous suivants sont choisis par ce dernier en fonction de ses besoins : diminuer son stress (relaxation, shiatsu...) mieux dormir (coaching, pilates...), envisager l'avenir plus sereinement (soutien psychologique...), avoir une meilleure connaissance des dispositifs et des aides (avis gériatrique...), rester plus longtemps à domicile avec son proche aidé... Le dernier rendez-vous est un bilan de l'accompagnement et permet d'orienter vers des solutions adaptées à la situation de l'aidant. Pendant, toute la durée de l'accompagnement, l'aidant reste en lien avec la référente psychologue du dispositif. L'association intervient dans plusieurs arrondissements parisiens et en Indre-et-Loire. La Fondation a été sollicitée afin de réaliser une évaluation du dispositif pour déterminer son efficacité, mais également identifier les freins et les leviers dans son fonctionnement. Les résultats sont attendus à l'été 2022. ★

L'album **Vieux Jules** lauréat de la mention spéciale Alzheimer du Prix Chronos

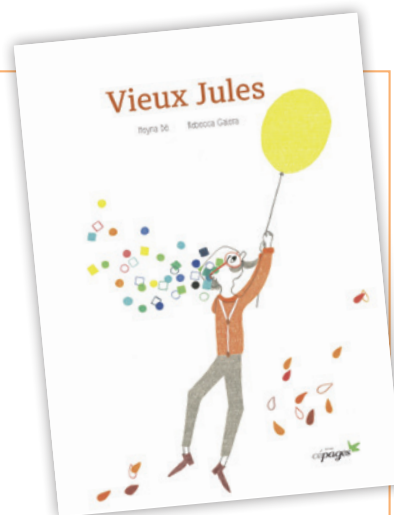
Le Prix Chronos mobilise la littérature pour modifier les représentations traditionnelles du vieillissement et favoriser les liens intergénérationnels. En 2021, dans le cadre du projet pilote, une mention spéciale Alzheimer du Prix Chronos a été créée.

Vieux Jules, un album poétique pour expliquer la maladie d'Alzheimer aux enfants

Publié aux éditions Cépages, **Vieux Jules** d'Heyna Bé et Rebecca Galera est le grand gagnant. L'histoire de Jules permet d'aborder le thème de la maladie d'Alzheimer avec les enfants, dans un récit empreint de poésie et de mélancolie, sans pathos.

Le Prix Chronos, un prix littéraire pas comme les autres

En 2021, dans le cadre du **projet pilote de recherche et d'innovation sociale** dont l'un des axes prioritaires est le changement des regards sur la maladie, la Fondation Médéric Alzheimer et la Fondation de France se sont rapprochées de l'Uniopss pour créer une **mention spéciale Alzheimer** du Prix Chronos.



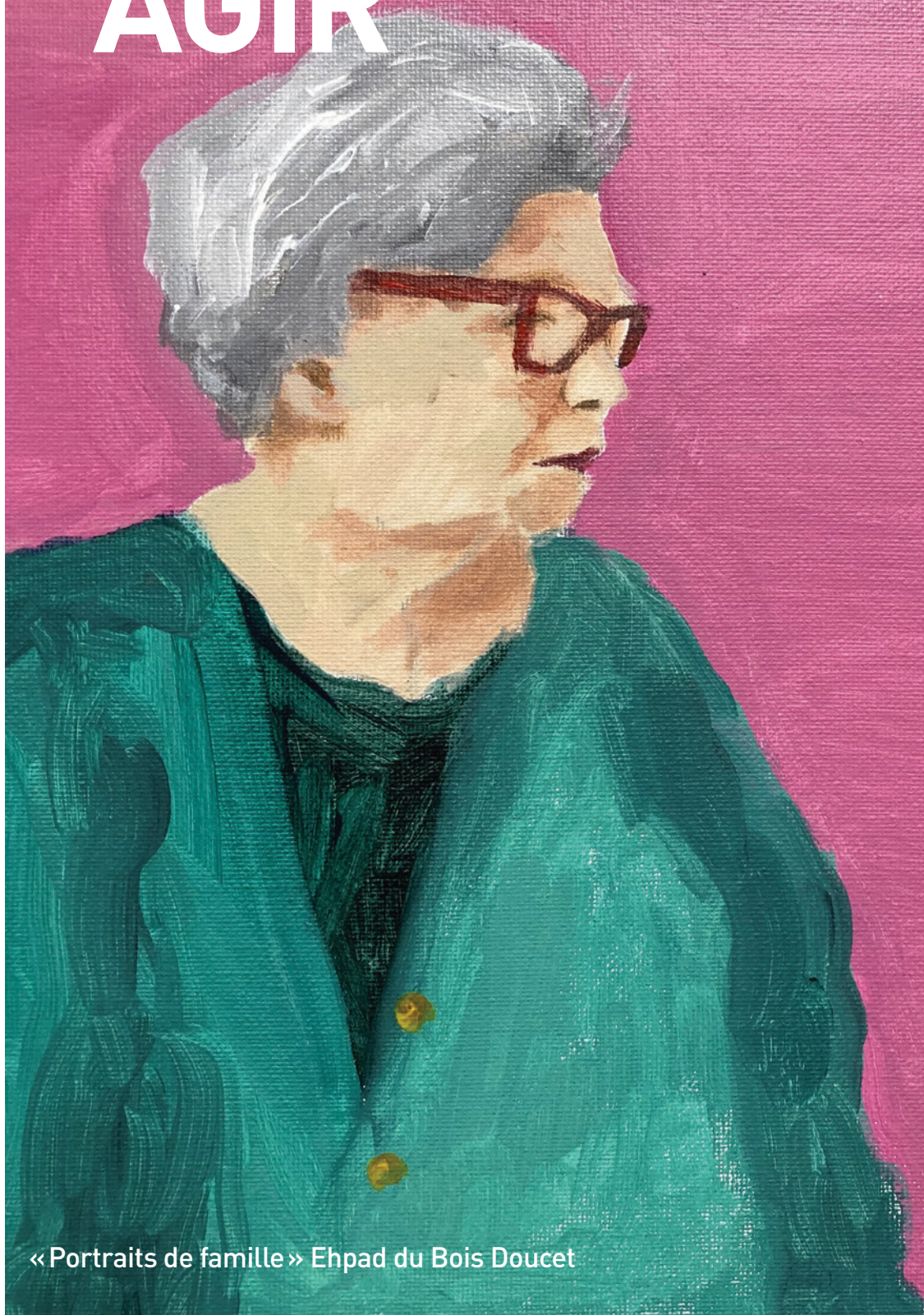
La mention spéciale encourage la littérature jeunesse à aborder la maladie d'Alzheimer, à laquelle les petits-enfants sont de plus en plus confrontés. Elle permet également de **libérer la parole** au sein des familles, **faire évoluer le regard** posé sur les personnes malades mais aussi **lever les tabous**.

Dans une visée résolument inclusive, la sélection des trois albums de la mention spéciale a été proposée comme **support d'échanges et d'apprentissage** à deux sites pilotes : la classe de CE1 de l'école Fulchiron et l'accueil de jour La Ferme de l'Hôpital Fourvière. Un échange intergénérationnel s'est ainsi noué entre les enfants et les personnes âgées ayant des troubles cognitifs de l'accueil de jour.

TÉMOIGNAGE D'UN PARENT D'ÉLÈVE

«Ce sujet pour notre famille fait résonance : la grand-mère de ma fille est atteinte depuis peu de troubles cognitifs assimilés à Alzheimer et d'un syndrome parkinsonien. Il m'est difficile de lui en parler car les troubles sont récents et restent encore douloureux pour moi. Elle sait que sa grand-mère a du mal à marcher, qu'elle a des absences... Elle ne me pose pour le moment aucune question. Grâce à ces livres, notre fille met des mots sur son ressenti qu'elle n'exprime pas encore de vive voix.»

AGIR



«Portraits de famille» Ehpad du Bois Doucet



En 2020, la Fondation Médéric Alzheimer s'est plus que jamais mobilisée pour les personnes malades, leurs proches aidants ainsi que pour les professionnels du soin et de l'accompagnement.



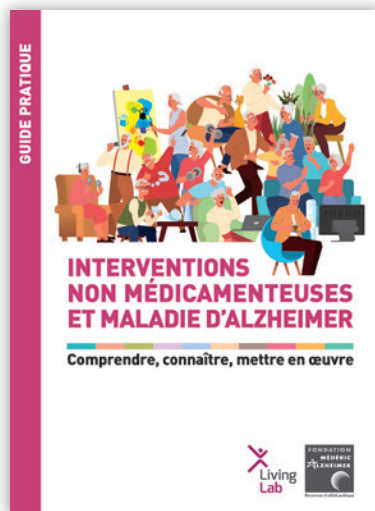
Interventions non médicamenteuses : des interventions essentielles

En l'absence de traitement curatif, les interventions non médicamenteuses (INM) sont l'une des rares options possibles pour mieux vivre avec la maladie. La crise sanitaire a accentué la nécessité de maintenir et de favoriser l'inclusion sociale et les liens sociaux, mis en œuvre dans le déploiement des INM. La Fondation a publié un guide pratique pour mieux comprendre, connaître et mettre en œuvre les INM.

L'objectif de ce guide est de répondre aux nombreuses questions que se posent les professionnels travaillant directement ou indirectement auprès de personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer :

- À qui proposer l'intervention ?
- Dans quel contexte ? Dans quel cas est-ce contre-indiqué ?
- Quelle est la durée de l'intervention ? Sa fréquence ?
- Le professionnel encadrant l'intervention possède-t-il la formation ou les connaissances requises à sa mise en œuvre ?
- Dispose-t-on des ressources humaines et matérielles pour la mettre en œuvre ?

Fruit d'un travail collaboratif et participatif entre professionnels, universitaires, personnes malades et aidants, ce guide présente ainsi 10 interventions sélectionnées à partir des preuves scientifiques de leurs effets positifs et bénéfiques. Elles sont aussi celles



qui sont le plus souvent mises en œuvre et proposées aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer : activité physique adaptée, art-thérapie, interventions assistées par l'animal, interventions basées sur la danse, musicothérapie, réhabilitation cognitive, stimulation multisensorielle, thérapie par la réminiscence et thérapie par la stimulation cognitive.

Que l'intention soit thérapeutique ou récréative, les bénéfices des INM peuvent s'observer sur du court terme voire immédiatement après chaque séance et/ou sur du long terme. Sans oublier que les INM – qui peuvent être proposées aux aidants ou encore être réalisées en binôme aidant/aidé – peuvent aussi constituer une autre forme de répit pour les aidants dont le quotidien peut être pesant mentalement comme physiquement. En effet, qu'il s'agisse de la fréquence, du nombre de tâches ou de la charge mentale ressentie, tous les indicateurs confirment l'intensité de l'aide apportée par les aidants*. ★

Télécharger gratuitement le guide sur : www.fondation-mederic-alzheimer.org/guide-pratique-interventions-non-medicamenteuses

* Données extraites du 3^e Baromètre Fondation Médéric Alzheimer en partenariat avec Malakoff Humanis à partir de données recueillies par Kantar Public de mars à mai 2020 auprès d'un échantillon de 6 531 répondants représentatifs de la population française âgés de 40 à 79 ans.

Faire connaître et rendre acteur : des fiches vulgarisées pour le grand public

Le guide pratique est également décliné sous la forme de fiches adaptées pour le grand public. Conçues par et pour les personnes malades et les aidants, ces fiches favorisent une meilleure connaissance et compréhension des interventions qui peuvent leur être proposées pendant leurs parcours de soin et d'accompagnement. Ces outils permettent à chacun vivant avec la maladie d'Alzheimer de devenir soi-même acteur de son accompagnement.

Télécharger gratuitement les fiches sur :
[www.fondation-mederic-alzheimer.org/
interventions-non-medicamenteuses-et-maladie-
dalzheimer](http://www.fondation-mederic-alzheimer.org/interventions-non-medicamenteuses-et-maladie-dalzheimer)



Hortithérapie, quand la nature soigne et apaise

L'hortithérapie est une intervention non médicamenteuse qui utilise le jardin, le jardinage, la culture des plantes ou d'une façon plus générale la relation aux plantes et aux matériaux issus de la nature dans le but d'améliorer le bien-être, la qualité de vie et certains paramètres de la santé. Le contact avec les plantes, l'aspect sensoriel du jardin, le toucher, l'olfaction, la vue des plantes et des arbres, l'écoute des oiseaux, tout cela améliore le bien-être émotionnel des personnes et favorise la diminution du stress.

La Fondation a mené une étude sur l'hortithérapie et ses effets sur le bien-être physique et psychologique à l'EHPAD Lépine Versailles (78). Les résidents ont apprécié les séances d'hortithérapie, animées par Terr'Happy, dans lesquelles ils se sont grandement investis en se souvenant par exemple de ce qu'ils avaient semé et planté d'une séance à l'autre. Les résultats montrent que ces séances d'hortithérapie apportent un bien être immédiat.



Chiffres clés de la maladie d'Alzheimer

1,2 million

de personnes atteintes de la maladie en France en 2019
(source : Santé publique France, 2019)

La maladie d'Alzheimer devrait toucher

2,2 millions

de personnes en 2050
(source : Alzheimer Europe, *Yearbook* 2019)

225 000

personnes diagnostiquées chaque année, soit **un nouveau cas toutes les deux minutes trente**

(source : INSERM, 2007)

1 français sur 2

a dans son entourage une personne diagnostiquée de la Maladie d'Alzheimer
(source : 3^e baromètre de la Fondation Médéric Alzheimer, septembre 2020)

16%

des octogénaires et

41%

des nonagénaires touchés

(source : Alzheimer Europe, *Yearbook* 2019)

2^e maladie

la plus crainte par les Français, après le cancer
(source : IFOP 2021, *Opinions et perceptions des Français à l'égard de la maladie d'Alzheimer*)

Un plaidoyer plus qu'indispensable

La feuille de route MND 2021-2022

Dans le prolongement des travaux lancés en novembre 2020, le premier semestre 2021 a vu la finalisation de la feuille de route Maladies neurodégénératives (MND) pour la période 2021-2022. Co-construite entre les Directions de l'administration centrale du ministère des Solidarités et de la Santé d'une part et les associations France Parkinson, UNISEP, la Ligue nationale contre la SEP, APF - France Handicap, France Alzheimer et la Fondation Médéric Alzheimer d'autre part, cette feuille de route prend la suite du plan MND qui s'est achevé en 2019.

La Fondation a participé et accompagné tous les travaux, mais c'est sur l'axe Prévention que son expertise a été reconnue. La Fondation est en effet le pilote de la fiche-mesure 13 visant à mettre en place, en 2023, une expérimentation visant à étudier la faisabilité d'une transposition du programme finlandais FINGER dans le contexte français.

En effet, FINGER a montré chez des personnes de 60 à 77 ans, sans signes cliniques de la maladie d'Alzheimer mais avec un haut risque de survenue de la maladie, de bons résultats sur la mémoire, les performances cognitives, les fonctions exécutives et la vitesse

de traitement des informations...

La feuille de route MND 2021-2022 a été lancée officiellement le 1^{er} juin 2021. Au cours de ce comité de pilotage de lancement, le ministre de la Santé a alors demandé l'élaboration d'une version 2, plus ambitieuse, de la feuille de route et portant jusqu'à 2024.

Plusieurs groupes de travail ont été créés. La Fondation Médéric Alzheimer a apporté plusieurs contributions sur le « parcours Alzheimer », les « interventions non médicamenteuses (INM) » et l'« activité physique adaptée »... Le rendu de cette version 2 au ministre est prévu courant 2022.

En parallèle, la Fondation Médéric Alzheimer a travaillé en direct avec le conseiller santé publique du ministre des Solidarités et de la Santé pour rappeler les spécificités de la maladie d'Alzheimer.

Audition de la Fondation par le Club Alzheimer

Le 11 mai 2021, la Fondation Médéric Alzheimer a été auditionnée par le groupe Alzheimer et maladies apparentées de l'Assemblée nationale.

Créé à l'initiative du député et secrétaire de la commission des lois Pierre Morel-À-L'Huissier,

Feuille de route maladies neurodégénératives 2021 - 2022

Le 2 Juin 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a présenté une feuille de route maladies neurodégénératives. Cette dernière illustre la dynamique d'échanges et la démarche de co-construction qui ont été mises en place entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le Collectif MND.

Elle se compose de dix axes de travail : **1** - Consolidation des acquis en matière d'entrée dans les parcours • **2** - Meilleure réponse dans les situations de rupture de parcours par troubles psycho-comportementaux • **3** - Parcours et réponse adaptés aux malades jeunes • **4** - Meilleur accès à la recherche • **5** - Adaptation de la prise en charge hospitalière • **6** - Adaptation du parcours des personnes atteintes de la maladie de Parkinson • **7** - Valorisation des efforts français en Europe et échanges sur les bonnes pratiques • **8** - Prévention • **9** - La prise en charge médico-sociale • **10** - Démocratie en santé



Cette feuille de route a été élaborée en deux temps, une première version de transition couvrant la période de 2021-2022 et une version enrichie sur la période 2023-2024.

ce groupe, également nommé Club Alzheimer, réunit plus de 30 parlementaires depuis août 2020. S'interrogeant sur comment améliorer la prise en charge et en soin des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et leurs aidants, ces députés ont mené au 2^e trimestre 2021 plusieurs auditions des parties prenantes.

Hélène Jacquemont, présidente, Christine Tabuenca, directrice générale et Alain Bérard, directeur adjoint et référent plaidoyer ont abordé lors de cette audition trois grandes thématiques : les interventions non médicamenteuses (INM), les aidants et l'anticipation de la fin de vie.

Avec l'évolution actuelle démographique et épidémiologique, le nombre de personnes malades est en augmentation. En l'absence

de traitement curatif, les interventions non médicamenteuses sont au cœur de l'accompagnement des personnes malades et de leurs aidants. C'est pourquoi la Fondation a proposé de favoriser, sur le terrain, la réalisation et l'évaluation d'INM, avec l'idée d'étudier le principe d'un forfait d'amorçage à la réalisation d'INM. Une démarche à accompagner par la sensibilisation, la formation et l'outillage des professionnels (Cf. Guide et fiches pratiques INM de la Fondation).

Par ailleurs, la maladie d'Alzheimer nécessite une aide plus intense que celle du fait de la seule perte d'autonomie (Cf. baromètre 2020 de la Fondation « Perte d'autonomie, maladie d'Alzheimer et Aidance : qu'en disent les Français ? »). La Fondation a proposé de systématiser la mise en place

d'un parcours santé spécifique au proche aidant, de façon parallèle au parcours de santé de la personne malade. Enfin, la crise de la Covid-19 a mis en avant les lacunes des établissements de santé ou d'hébergement dans l'accompagnement de la fin de vie des résidents, telles que la méconnaissance des volontés du résident ou l'absence de recueil du consentement à la pratique d'un acte médical. La Fondation a proposé l'intégration de l'anticipation palliative dans le parcours de soins de la personne ayant des troubles cognitifs, dès l'annonce du diagnostic. Ceci dans un souci d'information éclairée de la personne, le plus tôt possible, afin qu'elle exerce son droit à l'autonomie et définisse ses souhaits. ★

La prévention et l'habitat au cœur des débats du collectif Alzheimer Ensemble

À l'initiative de la Fondation Médéric Alzheimer, le collectif Alzheimer Ensemble, Construisons l'avenir rassemble l'Agirc-Arrco, l'Assemblée des départements de France, France Alzheimer et maladies apparentées, la Fédération Nationale de la Mutualité Française, la Société Française de Gériatrie et Gérontologie et l'Union Nationale des Associations Familiales. Ces sept institutions ont décidé de relever ensemble le défi du vieillissement cognitif d'ici à 2030. C'est autour de la prévention et de l'habitat que les actions se sont tournées en 2021.

Prévenir la maladie d'Alzheimer, une utopie ?

Organisée à Lyon le 14 septembre 2021 avec le concours du Professeur Pierre Krolak-Salmon, en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon et la mairie de Lyon, la rencontre, diffusée en direct sur la plateforme alzheimer-ensemble.fr, a réuni plus de 500 participants.

La connaissance du grand public et la perception qu'ont les Français de la maladie font état d'un constat sans appel : si la maladie d'Alzheimer est désormais connue par la quasi-totalité d'entre eux, les actions de prévention demeurent méconnues.

En faisant la part belle aux initiatives de terrain et en croisant des expertises complémentaires, les échanges ont permis de dégager des pistes d'action concrètes sur la meilleure manière d'organiser la prévention primaire, notamment en informant les populations et en

développant des études d'intervention multidomaines pour mieux connaître les facteurs de risque et les facteurs protecteurs de la maladie. Tous les intervenants ont convergé sur la nécessité d'agir tôt pour vivre longtemps en bonne santé cognitive et faire reculer l'apparition des troubles cognitifs.

Prévention : des avancées concrètes

En repérant les fragilités, le programme de santé publique ICOPE* joue un rôle essentiel dans le ralentissement de la perte d'autonomie. Il repose sur l'évaluation et le suivi de 6 fonctions : la mobilité, la nutrition, la vue, l'audition, le bien-être psychique, la mémoire.

Du côté de la recherche, l'étude FINGER** a été la première étude contrôlée et randomisée à grande échelle à montrer qu'une intervention multi-domaines pouvait améliorer la fonction cognitive. Près de 40 pays réfléchissent à la transposition de FINGER.

Le rôle des fonctions sensorielles n'est pas à négliger. Les déficits visuels et auditifs ont un impact sur l'autonomie des personnes et aggravent le risque de développer des troubles cognitifs, d'où la nécessité de les repérer le plus tôt possible. La Société Française de Réflexion Sensori-Cognitive (SOFRESC) a développé comme outil la grille « A.V.E.C. » (Audition, Vision, Équilibre et Cognition) pour faciliter le repérage et la prise en compte des déficiences sensorielles.

Au niveau local, il est possible de s'inspirer des dispositifs développés pour construire les modèles de demain. L'Agirc-Arrco contribue à mettre en place des parcours de prévention grâce notamment à ses quatorze centres de prévention, répartis sur tout le territoire. Ils couvrent les champs de la prévention primaire : lien social, nutrition, activité physique, troubles sensoriels, etc. Les objectifs sont d'une part de repérer le plus tôt possible des fragilités éventuelles et d'autre



1/3 des personnes arrivent trop tard en consultation pour pouvoir bénéficier d'action de prévention leur permettant de retarder l'évolution de la maladie et d'éviter la survenue des complications. »

ces solutions ainsi que les freins à dépasser pour tendre vers un changement d'échelle.

Différentes initiatives ont été présentées, explorant le champ des possible : l'accueil familial Cette Famille, les domiciles partagés du Morbihan, le Village Alzheimer de Dax, les dispositifs de soutien renforcé au domicile (DRAD) ou encore les colocations amae vitae.

part d'amener les personnes à être acteurs de leur santé, à changer de comportement.

Enfin, la Mutualité Française développe des ateliers mémoire en région PACA. Accessibles aux personnes âgées de 60 ans et plus en bonne santé cognitive, ils s'appuient sur une méthode d'entraînement pour stimuler, développer et renforcer les mécanismes de mémorisation afin de diminuer le risque de développer une maladie neurodégénérative.

Encourager de nouvelles formes d'habitat

Le collectif Alzheimer Ensemble a posé ses valises pour clôturer son cycle de rencontres territoriales. Après avoir exploré les thèmes de la société inclusive, de l'accompagnement et de la prévention, la 4^e rencontre sur le thème de l'habitat, organisée avec

le Village Landais Alzheimer et le conseil départemental des Landes, a réuni à distance plus de 650 personnes.

Habitat groupé et partagé, colocations Alzheimer, accueil familial... Les solutions d'habitat se diversifient. Lorsque la vie à domicile n'est plus possible et que l'entrée en EHPAD n'est pas un choix, ces solutions alternatives permettent à la personne de rester « acteur de sa maladie » et de choisir un lieu de vie – mais aussi un projet de vie – qui lui correspondent.

Professionnels, porteurs de projets, acteurs de terrains, pouvoirs publics et représentants institutionnels se sont réunis pour explorer cette 3^e voie complémentaire au domicile et à l'EHPAD qu'est l'habitat alternatif. Les échanges ont permis d'identifier les leviers au développement de

L'enjeu en termes d'habitat pour les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer est double : passer d'une situation d'urgence à l'anticipation du choix du lieu de vie et de la recherche d'un simple habitat à un véritable projet de vie. Un important travail reste à faire pour que ces nouveaux habitats soient mieux connus de tous et accessibles partout en France ! ★

Retrouvez les replays de ces rencontres sur : alzheimer-ensemble.fr

**ICOPE : Integrated Care for Older People. C'est un programme de santé publique conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les personnes de 60 ans et plus*
***FINGER : Finnish Geriatric Intervention Study to Prevent Cognitive Impairment and Disability. C'est un programme de recherche multidisciplinaire à grande échelle (1260 personnes âgées de 60 à 77 ans), déployé dans 40 pays.*

La Fondation a fait paraître en 2021



Une Lettre de l'Observatoire sur l'offre depuis 2011

Dix ans après de le 1^{er} rapport sur l'accompagnement et la prise en charge de la maladie d'Alzheimer *La Lettre de l'Observatoire* présente les résultats de l'enquête 2019.

<https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/la-lettre-de-lobservatoire>



Le guide pratique société inclusive

Le collectif Alzheimer Ensemble, dont la Fondation Médéric Alzheimer est à l'initiative, a publié son premier guide-pratique intitulé « Bâtir une société inclusive pour et avec les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer ». L'objectif est de donner des idées et des outils à tous ceux qui veulent rendre la société plus inclusive.

<https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/sites/default/files/guide-pratique-batir-une-societe-inclusive.pdf>



Alzheimer actualités

La revue de presse nationale et internationale a fait peau neuve : elle est maintenant 100% digitale. Tous les mois une sélection d'articles incontournables pour accéder à l'essentiel de l'information en un clic, consultable dans la base de connaissances de la Fondation, qui continue de recenser l'intégralité de notre veille.

<https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/alzheimer-actualites>



Mieux vivre Ensemble avec la maladie d'Alzheimer

Cette lettre d'information institutionnelle (1 500 abonnés) vise à faire connaître les actions de la Fondation Médéric Alzheimer et à aborder les grands enjeux de la maladie : la vie en établissement, les aidants, l'accompagnement, les métiers...

<https://www.fondation-mederic-alzheimer.org/mieux-vivre-ensemble-la-maladie-dalzheimer>

Le centre de formation certifié Qualiopi

Le centre de formation Eval'zheimer a pour ambition de former les professionnels afin de mieux accompagner les personnes âgées avec des troubles cognitifs, et ce en améliorant leur environnement physique et social.

Les formations dispensées s'adressent à des équipes ou à des individus, sur place ou à distance. Les méthodes utilisées reposent sur un fondement scientifique et progressent dans une démarche expérimentale, sur le terrain, en s'adaptant à des besoins spécifiques, en institution et à domicile. À l'issue de la formation, les stagiaires ont accès à une plateforme e-learning où sont mis à disposition les supports de cours, compléments, vidéos...

Quatre formations certifiantes

Quatre certifications Alzheimer, éligibles au Compte Professionnel de Formation, sont proposées :

Certification
«Accompagner
à domicile»
(SSIAD, SAAD, et ESA) :
2 niveaux de 2 jours

Certification
«Accompagner
à l'hôpital»
(UCC, SLD, UHR,
SSR Alzheimer) :
3 niveaux de 2 jours

Certification
«Accompagner
en EHPAD»
3 niveaux de 2 jours

Certification
«Accompagner dans
une structure spécifique»
(unité spécifique, PASA,
accueil de jour)
3 niveaux de 2 jours

Des MOOC gratuits et en libre accès : www.evalzheimer.org

Deux parcours thématiques sont proposés :

■ «Vieillesse normale et vieillissement pathologique» :
comprendre le processus de vieillissement normal et celui avec
une maladie neurodégénérative, en particulier au niveau cognitif

■ «Troubles du comportement» :
comprendre l'origine des troubles
et savoir les gérer



25
sessions de deux
jours de formation
réalisées



454
personnes
formées



97
inscrits
aux MOOC

Depuis novembre 2021, le centre de formation est certifié Qualiopi. Cette certification atteste de la qualité du processus mis en œuvre par le centre de formation concourant au développement des compétences grâce à un référentiel national qualité organisé autour de 7 critères.

Une bonne utilisation des ressources

Modèle socio-économique

Les revenus de la Fondation reposent majoritairement sur **la valorisation du patrimoine**. La Fondation a investi sa dotation d'origine dans deux fonds communs de placement (FCP). Pour assurer sa trésorerie, elle vend des parts de FCP, dont le produit est placé en SICAV ou livrets, qu'elle liquide au fur et à mesure de ses besoins.

La trésorerie est également composée du résultat de la vente des parts de FCP et des plus-values de cession de SICAV Monétaires, de revenus de titres immobilisés (fonds non cotés) et des intérêts des livrets.

Un comité financier composé d'experts bénévoles, et présidé par Bruno Carlier, trésorier de la Fondation, se réunit plusieurs fois par an pour suivre et optimiser la gestion des actifs. Ce travail rigoureux a été salué par les commissaires aux comptes en charge de la certification de l'exercice budgétaire 2021 de la Fondation Médéric Alzheimer.

Les autres sources de revenus sont :

- ★ **Les ressources issues de la générosité du public** : La Fondation a reçu des dons réguliers issus des campagnes de télémarketing menées les années antérieures, des dons spontanés reçus de donateurs fidèles ou réalisés via son site Internet ainsi que des legs. Conformément au souhait du Conseil d'Administration, ces sommes collectées sont intégralement affectées aux missions sociales.
- ★ **Des contributions financières** : la Fondation a obtenu le soutien financier de partenaires dans le cadre de trois projets :
 - La Fondation de France dans le cadre de « Pour une société plus inclusive »,
 - Le groupe Malakoff Humanis pour l'« Évaluation de l'impact de la pratique commune d'un programme de gymnastique douce inspirée du Tai Chi sur la relation aidant-aidé en EHPAD »
 - La Délégation à la Sécurité Routière et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour « Alzheimer & Mobilité »
- ★ **De la prestation conseils & formation** : la Fondation, afin de transmettre des bonnes pratiques, délivre des formations aux professionnels de santé via son centre de formation Eval'zheimer. La Fondation assure également une prestation de conseils d'évaluation (Psydoma et Passerelle Assist'Aidant).

L'origine des ressources

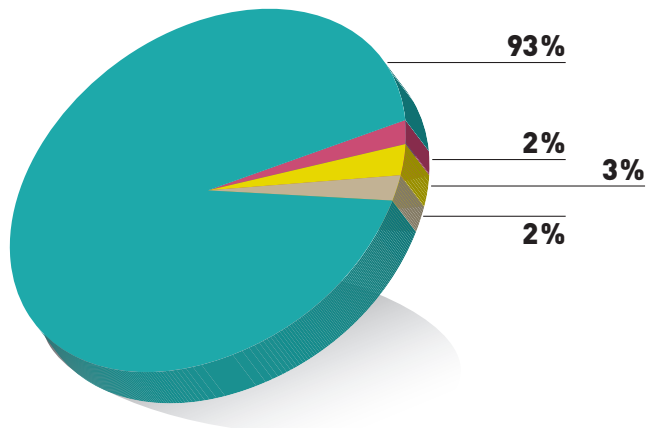
Les ressources de la fondation sont stables, 4,7 M€, malgré une diminution des dons collectés auprès du public.

Les ressources issues des produits financiers sont en forte hausse en raison de la nécessité de dégager une trésorerie suffisante pour l'achat des nouveaux locaux, la vente des anciens locaux étant en décalage de quelques semaines.

L'activité de formation et conseil a repris un niveau habituel en 2021 malgré la situation sanitaire.

Origine des ressources : 4,7 M€

- Autres produits principalement financiers
- Ressources issues de la générosité du public
- Contributions financières (partenariats)
- Activité formation

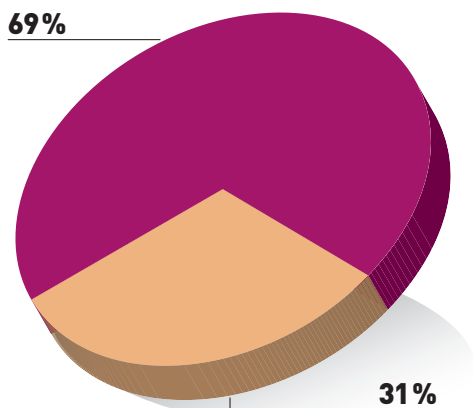


Ressources issues de la générosité du public

La Fondation a reçu des dons réguliers issus des campagnes de télémarketing menées les années antérieures, ainsi que des dons spontanés reçus de donateurs fidèles ou réalisés via son site Internet.

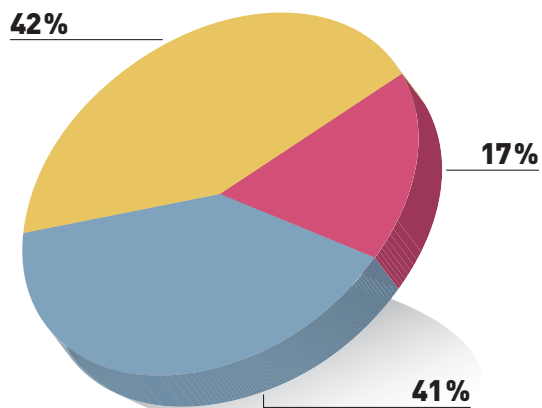
Les ressources issues de la générosité du public ont été intégralement affectées à des missions sociales 2021.

Origine des ressources issues de la générosité du public : 107877€



- Legs, donations et assurance-vie
- Dons

Emplois des ressources issues de la générosité du public

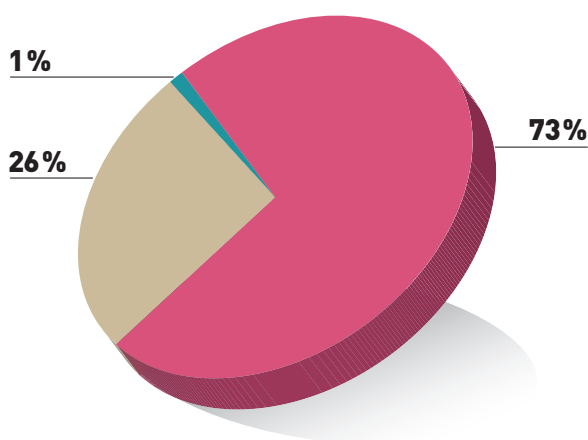


- Living Lab
- Soutien
- Alzheimer Ensemble

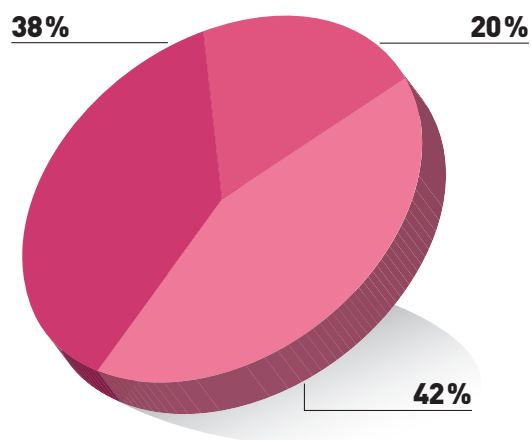
Emploi des Ressources

- ★ Sont affectées aux **frais de fonctionnement** toutes les charges relatives :
 - à la gouvernance de la Fondation (organisation des conseils d'administration, déplacements des administrateurs, assurances des membres des différentes instances) ;
 - au service administratif et financier (frais de comptabilité et d'audit annuel des comptes, frais du service juridique, gestion des ressources humaines, salaires et charges sociales, frais financiers non directement liés aux missions sociales ou aux opérations de collecte, frais liés à la gestion des locaux ...)
 - à la communication institutionnelle.
- ★ Sont affectées aux **frais de recherche de fonds** toutes les charges relatives au traitement des dons (base de données, gestions des dons, reçus fiscaux). Depuis 2018, la Fondation ne mène plus de campagne d'appels à don.
- ★ Sont affectées aux **frais de missions sociales** toutes les charges relatives aux missions sociales définies dans nos statuts. Elles représentent en 2021, **2,2 M€**.

Emplois des ressources : 3 M€



Missions sociales 2021 : 2,2 M€



Contribution volontaire

Les administrateurs de la Fondation, tous bénévoles, sont régulièrement mobilisés sur des événements comme Alzheimer Ensemble.

Pour renforcer son expertise, la Fondation s'appuie sur :

- ★ des professionnels de santé qui acceptent de siéger bénévolement au sein du Comité Ethique et Scientifique et de participer aux jurys des appels à projets, bourse doctorale...
- ★ des professionnels de la finance pour une aide à la gestion patrimoniale en siégeant bénévolement au comité financier

Cet engagement est valorisé hors bilan pour un montant de 22 125 € soit 2 159 heures.

Situation patrimoniale au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

ACTIF (net)	Exercice		PASSIF	Exercice	
	2021	2020		2021	2020
1 • ACTIF IMMOBILISÉ	91 843 455	86 923 988	I • FONDS PROPRES	80 280 631	78 242 174
Immobilisations incorporelles	33 244	57 819	<i>dont :</i>		
Immobilisations corporelles	9 424 571	4 176 840	<i>Fonds propres avec et sans droit de reprise</i>	76 803 606	76 563 115
<i>dont biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	310 857	118 006	<i>Réserves</i>	0	0
Immobilisations financières	82 385 640	82 689 330	<i>Report à nouveau</i>	0	0
II • ACTIF CIRCULANT	377 538	754 201	<i>Excédent ou déficit</i>	3 477 024	1 679 059
<i>dont :</i>			II • FONDS DÉDIÉS ET FONDS REPORTÉS	378 404	164 110
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	0	0	III • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	190 812	286 464
<i>Disponibilités</i>	192 808	653 335	IV • DETTES	11 361 740	9 085 866
III • AUTRES	177 609	353 479	V • AUTRES	187 016	253 055
TOTAL GÉNÉRAL	92 398 602	88 031 669	TOTAL GÉNÉRAL	92 398 602	88 031 669

L'actif immobilisé correspond majoritairement aux immobilisations financières assurant les revenus nécessaires au fonctionnement de la Fondation. Ces investissements financiers sont possibles grâce à la dotation initiale (fonds propres au passif).

Les dettes correspondent à l'achat d'actions d'entreprises non cotées en bourses pour lesquelles les engagements souscrits n'ont pas encore été entièrement versés.

Les immobilisations corporelles en 2021 sont en forte augmentation en raison de l'acquisition de nouveaux locaux et dans l'attente de la cession de l'ancien siège social qui n'a eu lieu qu'en mars 2022.

La baisse des disponibilités s'explique par l'acquisition des nouveaux locaux survenue avant la vente de l'ancien siège social.

Transparence financière

Toutes les données sont issues du rapport moral et des comptes 2021. L'intégralité de notre rapport de gestion et des comptes 2021 certifiés par le commissaire aux comptes indépendant, cabinet PWC, est consultable sur notre site internet www.fondation-mederic-alzheimer.org et sur simple demande par courrier ou par téléphone au : 01 56 79 17 91. Ils sont également téléchargeables sur le site du journal officiel des fondations reconnues d'utilité publique.

Le commissaire du gouvernement, membre du conseil d'administration veille au respect d'une bonne gouvernance, d'une saine gestion financière, à la préservation de l'intérêt général de la Fondation.



Tous nos remerciements aux résidents de l'Ehpad du Bois Doucet (Jarnac) et à leurs familles pour ces portraits de famille. Ce projet autour de l'art thérapie, a été primé dans le cadre de l'appel à projets 2019/2020 lancé par l'association France Alzheimer et la Fondation Médéric Alzheimer pour les projets impliquant les aidants familiaux.

L'idée de ce projet autour du portrait de famille est d'impliquer les proches dans une activité porteuse de sens, de favoriser les relations familiales, de valoriser l'EHPAD, de favoriser des temps conviviaux avec le personnel de la résidence autour d'une activité agréable.

Fondation Médéric Alzheimer
5 rue des Reculettes – 75013 Paris
Tél. : 01 56 79 17 91

@fondation@med-alz.org
fondation-mederic-alzheimer.org
@FondationMedAlz

Fondation Médéric Alzheimer, reconnue d'utilité publique, située au 5 rue des Reculettes, 75013 Paris
ISBN 978-2-917258-30-09 (version imprimée) – ISBN 978-2-917258-31-06 (version électronique). Crédits photo :
EHPAD du Bois Doucet, FMA, IStock – Conception et réalisation : Philippe Lagorce – Communication FMA –
Avril 2022. Gratuit.

